

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SOCIAL

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR HAÏTI**

Délibération : **12.2016.075**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 7), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Yves GAVault (à partir du point 7), Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX, Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

RAPPORTEUR : Madame Odette BONTOUX

Six ans après le terrible séisme de 2010, Haïti a une nouvelle fois subi les caprices météorologiques de la Terre le 06 octobre 2016. Le passage de l'ouragan Matthew, cyclone de catégorie 5, a détruit ou endommagé des centaines d'habitations et touché des milliers de victimes à travers le pays.

La Communauté internationale s'est immédiatement organisée pour venir en aide aux victimes et les associations humanitaires ont lancé un appel aux dons.

Ainsi, à l'instar de ce qui fut décidé suite au séisme au Népal en avril 2015, la Ville, à travers ses représentants, propose elle aussi d'aider les habitants de ce pays dévasté en attribuant une subvention de 2 000 euros à la Fondation de France qui aura à charge l'utilisation et la répartition la plus rationnelle et la plus juste entre les différentes organisations œuvrant sur place.

Cette aide a vocation à servir pour les actions de reconstruction qui s'inscrivent dans la durée, les secours d'urgence nécessaires dans un premier temps requérant une intervention réactive et coordonnée d'acteurs spécialisés dans le cadre de conditions logistiques très dégradées, qui ne peut donc attendre le versement d'aides de solidarité de la part de collectivités locales ou d'autres organismes.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la Fondation de France au profit de Haïti;
- **DIRE** que la dépense sera prélevée sur le budget général, nature 6574.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odette BONTOUX,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,

Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.